

Bienvenue à la Maison de Retraite

la *Méridienne*



36, quai d'Asnières
92390 Villeneuve la Garenne
tél. 01 47 98 18 88
fax. 01 47 98 85 65

e-mail : residencelameridienne@wanadoo.fr

Villeneuve la Garenne

Statut juridique:

La maison de retraite « LA MERIDIENNE » est un établissement public autonome ouvert depuis 1975.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de la commune, et gérée par un Directeur nommé par un arrêté du Ministre de la Santé.

Les familles sont appelées à s'impliquer dans la vie de l'établissement grâce au Conseil de la vie sociale, composé de résidents, de familles et de membres du Conseil d'Administration.

Situation historique et géographique:

La maison de retraite est située sur les quais de Seine à Villeneuve la Garenne, créée en 1975 elle comptait alors 58 chambres, mais depuis des travaux de réhabilitation et d'extension réalisés en 2004 elle compte désormais 92 chambres (individuelles ou doubles). Les chambres sont réparties sur quatre étages et sont desservies par un ascenseur.

Née de la Seine, Villeneuve-la-Garenne se situe à l'extrémité nord de la boucle des Hauts-de-Seine. Villeneuve la Garenne se trouve à 6 km de Paris. Elle a pour communes voisines Gennevilliers, L'Ile-Saint-Denis et Epinay.

Pourquoi « la méridienne » :

Villeneuve-la-Garenne est traversée par la Méridienne Verte, un tracé végétal imaginé pour célébrer l'an 2000, qui traverse la France du nord au sud. Le 25 novembre 1999, trois chênes, symboles de longévité, ont été plantés devant la Maison des Anciens par monsieur BOULANGER maire de la commune et les enfants des écoles, depuis cette date l'établissement a été rebaptisé « LA MERIDIENNE ».

Admissions formalités

L'établissement accueille des personnes âgées des deux sexes valides et semi valides de plus de soixante ans (une dérogation d'âge peut être délivrée par la COTOREP).

L'admission est prononcée par le Directeur après avis favorable du médecin coordinateur au vu du dossier médical.

Nous vous conseillons avant votre admission de venir visiter l'établissement et de prendre connaissance de votre lieu de vie.

L'inscription sur la liste d'attente est libre, gratuite et sans engagement. La procédure est très simple. Il vous suffit d'écrire, de téléphoner ou de vous déplacer dans l'établissement et l'inscription est immédiate. Le dossier d'inscription comportant la liste des documents à transmettre vous sera communiqué par le secrétariat.

Le mot de la directrice :

Le Conseil d'Administration, la Directrice et le personnel vous souhaitent la bienvenue à la maison de retraite « La Méridienne » de Villeneuve la Garenne et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez en choisissant cet établissement.

Les renseignements fournis dans ce livret d'accueil sont destinés à favoriser votre intégration dans votre nouveau domicile.

L'ensemble de l'équipe est à votre entière disposition afin que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions possibles.



Les frais de séjour

Le prix de journée comprend l'ensemble des services liés à la pension : séjour, repas, blanchisserie, soins.

Le prix de journée est composé de deux tarifs : un tarif hébergement identique pour tous les résidents et un tarif dépendance qui est proportionnel au niveau de dépendance.

TARIFS :

Niveau de dépendance	Tarif Hébergement (A)	Tarif Dépendance (B)	Prix de journée (A + B)
GIR 1-2	61,49	17,35	78,84
GIR 3-4	61,49	11,05	72,54
GIR 5-6	61,49	4,82	66,31
Résidents de moins de 60 ans			75,93 €

Sur proposition du Conseil d'Administration et après concertation avec les autorités de tutelle, un arrêté du Président du Conseil Général fixe les tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les frais de séjour sont payables mensuellement et à terme échu.

Si vos ressources personnelles ne vous permettent pas de couvrir le prix de journée, une demande d'aide sociale peut être faite auprès de la mairie de votre domicile. Le fait d'être pris en charge par l'aide sociale ne signifie pas que vous ne participez pas aux frais de séjour.

La conception de votre chambre personnelle permet également de formuler une demande d'allocation logement.

De plus, vous pouvez bénéficier de l'Allocation personnalisée à l'autonomie si votre état de dépendance se situe dans un groupe Iso Ressources (GIR) 1, 2 ou 4. La décision est prise par le Président du Conseil Général après instruction du dossier par une équipe médico-sociale.

Locaux

Votre chambre :

Toutes les chambres sont pourvues :

- D'une salle de bains adaptée pour les personnes à mobilité réduite et de WC individuels.
- Du mobilier nécessaire, mais il est possible de le personnaliser par l'apport de petit mobilier personnel, votre fauteuil de repos, vos bibelots, plantes,...
- D'une prise TV,
- D'une ligne téléphonique personnelle, étant entendu que l'ouverture de cette ligne et l'abonnement sont à votre charge,
- D'un appel malade personnel qui permet de joindre rapidement le personnel de jour comme de nuit depuis votre chambre et votre salle de bain,
- D'un système de sécurité incendie pour assurer votre sécurité. Chacun doit veiller à la sécurité de tous en ne faisant pas d'imprudence : il est interdit de fumer dans les chambres.

Espaces collectifs :

L'établissement dispose :

- De deux salles d'animation, l'une étant dédiée aux activités de groupe (jeux de sociétés, ateliers mémoire, atelier chant) et l'autre dédiée à l'atelier couture et cinéma,
- D'une chapelle au premier étage : le respect de votre liberté de conscience constitue une règle fondamentale,
- D'une salle de restaurant,
- D'un petit salon à chaque étage.
- L'établissement fournit l'ensemble du linge de lit. Chaque résident doit apporter son linge personnel et le linge de toilette conformément au trousseau dont la liste figure dans le contrat de séjour.

L'entretien de l'ensemble du linge est totalement pris en charge par l'établissement.

Les services

Le courrier :

Le courrier est distribué chaque matin ainsi que vos journaux dans les chambres. Une boîte aux lettres, relevée une fois par jour, est située à l'accueil.

Le coiffeur :

La coiffeuse vous reçoit le mardi sur rendez-vous au salon de coiffure du 4ème étage, pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le secrétariat.

La pédicure :

Pour votre confort, une pédicure se déplace régulièrement à la maison de retraite.

Dépôt d'argent et de valeur :

Il n'est pas expressément interdit de garder dans les Chambres des sommes d'argent ou objets de valeur. Toutefois cette pratique est fortement déconseillée, la responsabilité de l'établissement n'étant pas engagée en cas de perte de vol. Il est donc prudent de déposer auprès du receveur de l'établissement les valeurs et bijoux.

Les pourboires :

Il est interdit de donner des pourboires au personnel qui ne doit en recevoir de la part des résidents ou de leur famille ni à titre de gratification.

Les relations avec l'extérieur

Le maintien de vos relations familiales et amicales est indispensable à votre qualité de vie.

Vous pouvez recevoir aux heures qui vous conviennent. Il est cependant conseillé d'éviter les visites avant 11 h du matin et aux heures de repas.

Par ailleurs, vous pouvez sortir librement chaque fois que vous le souhaitez.

En cas d'absence, lors d'un repas ou d'une nuit, il convient d'en informer le personnel afin d'éviter des inquiétudes inutiles et vous communiquer le code d'entrée.

De plus, pour la sécurité des résidents un code doit être composé pour sortir de l'établissement «92390 #»

La vie quotidienne

Le personnel à votre disposition :

Un médecin coordinateur est attaché à l'établissement mais vous avez la liberté de conserver votre médecin traitant.

Un kinésithérapeute est également attaché à l'établissement.

Le personnel soignant est chargé de votre confort. Il comprend : des infirmières (de jour), des aides-soignantes (de jour et de nuit) et des agents des services hospitaliers. Le personnel administratif et technique collabore aussi à votre confort.

Vos loisirs et activités :

Les résidents qui le souhaitent peuvent être associés aux activités de travaux d'entretien du jardin ou de lingerie de l'établissement.

Les loisirs sont variés : gymnastique douce, jeux, groupes conversations, peinture, cuisine, ciné-club, chorale, atelier esthétique, atelier poème, atelier couture, occasionnellement rencontre avec les enfants des écoles ...

De nombreux services vous sont proposés sur Villeneuve la Garenne (cinémas, bibliothèque à 200 m...)

Les anniversaires des résidents sont fêtés le dernier vendredi du mois.

Les repas :

Les repas sont confectionnés par nos cuisiniers. Nous nous efforçons de respecter votre régime alimentaire et de vous proposer une alimentation équilibrée.

Tous les repas, sauf prescription médicale, sont servis en salle à manger aux heures suivantes :

Petit-déjeuner : de 7 h 30 à 9 h

Le déjeuner : vers 12 h

Le goûter vers 15 h

Le dîner :

- à partir de 18 h (en chambre)

- à partir de 18 h 30 (au restaurant)

Vous avez la possibilité d'inviter parents ou amis à déjeuner en prévenant le secrétariat au moins 48 h à l'avance.

Le prix du repas est fixé annuellement par le Conseil d'Administration pour 2004 il s'élève à 8,12 E.

Recommandations

Afin de préserver la quiétude et la sécurité de chacun, il vous est recommandé :

- de vous conformer aux règles de sécurité et de ne pas fumer à l'intérieur du bâtiment.

- de respecter le matériel et le mobilier mis à votre disposition

- d'adopter une attitude compatible avec la vie en communauté.

Nous vous remercions d'avoir consacré un peu de temps à la lecture de ce livret qui vous aidera à mieux connaître « LA MERIDIENNE ».